



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 15 octobre 2021 à Strasbourg

Lancement de la Cité éducative du quartier prioritaire de Hautepierre, 2^e site labellisé dans le Bas-Rhin

Le Premier ministre a annoncé en début d'année 2021 l'accélération du déploiement des cités éducatives, avec un objectif de 200 labellisations d'ici 2022.

Démarche partenariale, la cité éducative mobilise l'ensemble des acteurs compétents pour offrir aux élèves des quartiers prioritaires un cadre d'apprentissage et d'épanouissement renforcé, de l'enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, en classe comme dans leurs activités extrascolaires. Cette labellisation permet de mettre en oeuvre, de manière coordonnée, davantage de moyens humains et financiers publics dans ces quartiers.

Labellisée en septembre 2021, la cité éducative de Hautepierre est actuellement en cours de déploiement pour sa première rentrée scolaire. Ce site est le deuxième du département après celui des quartiers Neuhof, Meinau, Elsau et Montagne Verte à Strasbourg, labellisé en 2019.

Cette nouvelle cité éducative se déploie sur le périmètre d'un unique quartier politique de la ville de près de 13 000 habitants, fort d'une population jeune, porteuse d'initiatives et soutenue par un tissu associatif riche et dynamique. Le réseau d'éducation prioritaire du quartier Hautepierre se compose de 2 collèges en REP+, de 5 écoles élémentaires, 7 écoles maternelles et d'un lycée de rattachement, et concerne donc au total **plus de 4 000 élèves**.

Son plan d'actions s'articule autour de **4 grands axes** :

1. Renforcer les synergies entre les acteurs compétents et les dispositifs mobilisés ;
2. Prioriser les publics spécifiques (les plus éloignés de l'insertion voire les « invisibles ») ;
3. Rendre visibles et accessibles les parcours éducatifs en matière de culture, sport, santé numérique, orientation et insertion ;
4. Encourager l'émancipation, la citoyenneté et le vivre ensemble dans le respect des valeurs de la République.

Un **comité de pilotage** associant l'ensemble des partenaires de la cité éducative s'est réuni ce mercredi 13 octobre 2021 au collège Erasme de Hautepierre, établissement chef de file dans ce dispositif. Cette instance a notamment permis de :

- Valider la convention triennale de la Cité éducative de Hautepierre ainsi que son protocole de suivi et d'évaluation ;

- Présenter le projet de plan d'actions et les propositions budgétaires pour 2021 et 2022 ;
- Asseoir la gouvernance de la Cité éducative, autour des services de l'État, de la ville de Strasbourg, la CEA, la Région Grand Est, la CAF et les opérateurs.

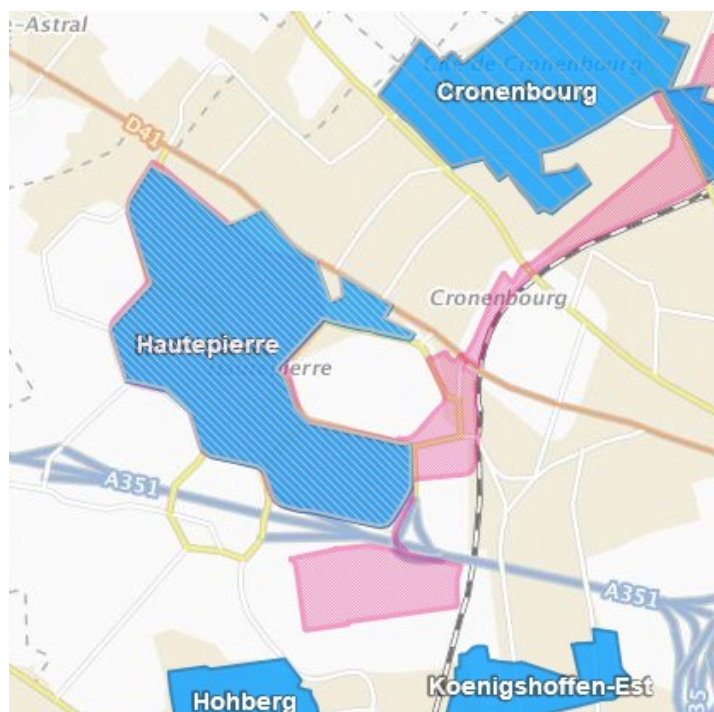
L'État mobilise pour ce dispositif une dotation de 900 000 €, répartie sur trois années jusqu'en août 2024. 150 000€ seront d'ores et déjà investis en 2021 afin de financer des actions s'inscrivant dans les axes de travail précités.

Focus : QPV de Hautepierre

Avec 18 quartiers prioritaires et 4 quartiers de veille active répartis sur 7 communes, l'Euro-métropole de Strasbourg se caractérise par une forte proportion de son territoire concernée par la politique de la ville. L'Eurométropole se classe au 3ème rang des plus grands EPCI sur le plan du taux de pauvreté : presque un habitant sur cinq de l'Eurométropole présente un revenu inférieur de 60 % au revenu médian national.

La cité Hautepierre est le 2ème site labellisé à Strasbourg. Complémentaire à la cité Neuhof / Meinau / Elsau / Montagne-verte, il permet de couvrir l'ensemble des établissements REP+ du département.

Le quartier Hautepierre est le deuxième QPV le plus peuplé du Bas-Rhin avec 12 689 habitants. Il est en outre signalé comme programme de renouvellement urbain d'intérêt national et quartier de reconquête républicaine (QRR de Hautepierre-Cronenbourg). Il est confronté à des défis particuliers en réponse à des enjeux éducatifs et d'insertion sociale et professionnelle forts ainsi que des enjeux de sécurité marqués.



A l'instar des autres quartiers prioritaires, Hautepierre se caractérise par des indicateurs socio-économiques justifiant le déploiement de moyens renforcés :

- un revenu fiscal mensuel médian par unité de consommation : 710 € (Strasbourg : 1455 €),
- un taux de pauvreté de 49,4 % (Strasbourg : 24,8 %),
- un taux d'emploi des 15-64 ans de 44,9 % (Strasbourg : 56,5 %).

Contact presse

Préfecture du Bas-Rhin
 Service communication
pref-communication@bas-rhin.gouv.fr
 03 88 21 68 77